

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16/06/2018 DIRECTION REGIONALE OCCITANIE

INFOTRAFIC OCCITANIE DU 17 JUIN 2018

Les quatre organisations syndicales de SNCF ont déposé un préavis de grève national depuis le 2 avril 2018 à 19H00.

Le trafic sera perturbé sur le réseau ferroviaire le 17 juin.

TER

2 **circulations** sur 5

TGV

1 train sur 2

INTERCITÉS

1 train sur 3

(jour)

INTERCITÉS

aucun train

(nuit)

PRÉVISIONS DÉTAILLÉES LIGNE PAR LIGNE

La plus grande partie des circulations sera assurée par autocar

4 circulations sur 5 Béziers – Neussargues

Carcassonne - Quillan 9 circulations sur 10 Cerbère – Avignon 2 circulations sur 5 Nîmes – Le Grau du Roi aucune circulation

Nîmes – Mende/Clermont-Ferrand 9 circulations sur 10

Perpignan – Villefranche service normal assuré par autocar

Villefranche – Latour de Carol 1 circulation sur 3 Toulouse - Auch 1 circulation sur 6

Toulouse – Pau 2 circulations sur 5 Toulouse – Latour de Carol 1 circulation sur 5 Toulouse – Rodez 1 circulation sur 3

Toulouse - Figeac 2 circulations sur 5 Toulouse – Mazamet 1 circulation sur 4 Brive - Rodez 1 circulation sur 5 Toulouse – Agen 1 circulation sur 3

Toulouse - Brive 2 circulations sur 3 Toulouse – Narbonne 1 circulations sur 4

CONTACT PRESSE

Marianne MINARD -Tél: 06 09 74 58 14 marianne.minard@sncf.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Sur le web

TER https://www.ter.sncf.com/occitanie

TGV – INTERCITÉS https://www.oui.sncf/ https://www.sncf.com/fr

Par téléphone

Pour l'info trafic TER Occitanie 0 800 31 31 31 Pour l'info trafic Grandes Lignes 0 805 90 36 35

Sur mobile Téléchargez l'application SNCF et restez informés en temps réel

Sur Twitter

@TER_Occitanie

@GroupeSNCF

CONSEIL AUX VOYAGEURS

Il est conseillé à chaque voyageur de s'informer dès aujourd'hui spécifiquement sur son trajet de demain. La liste des trains qui circulent sera affichée chaque jour à 17h dans chaque gare.

LES MESURES DE REMBOURSEMENT OU D'ÉCHANGES

TGV et Intercités

Si vous annulez votre voyage : échange et remboursement sans frais des billets non utilisés (y compris non échangeables et non remboursables).

Dédommagement des clients abonnés où moins d'un train sur trois aura circulé sur leurs parcours habituels du 22 mars au 20 mai.

TER

Dédommagement du mois de mai : les clients abonnés mensuels ou annuels bénéficient d'un abonnement à moitié prix. Les abonnés mensuels recevront un bon d'achat. Ils auront ensuite le choix de son utilisation (remboursement de la moitié d'un abonnement, ou achats de billets TER) et de la période (entre août et décembre). La remise est faite automatiquement pour les abonnés annuels TER. Pour une plus grande équité, la mesure est étendue aux clients des lignes Intercités opérées par les Régions.